

**COMMUNE de PANGE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 14 Novembre 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 Novembre 2011 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

**Présents** : CHLOUP Roland – GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN Jean-Paul-  
GROUTSCH Yannick – HUSSON Nadine - HERRLICH Jacques – LADAIQUE Anita – LADAIQUE  
Mireille - LHENRY Gérald - MARINACCI Angélique

**Absentes excusées**: CHULER Valérie – GAEHNKE Denise

**Procuration** : de GAEHNKE Denise à MAYOT Marc

Conseillers en exercice : 14

Présents : 1

Votants : 1

Secrétaire de séance : MARINACCI Angélique

**Délib. N° 2011/801**

**Objet : Approbation du compte rendu du 3 Octobre 2011**

-Vu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 3 Octobre 2011,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide

- Approuve le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 3 Octobre 2011 .

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot



**COMMUNE de PANGE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 14 Novembre 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 Novembre 2011 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

**Présents** : CHLOUP Roland – GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN Jean-Paul-  
GROUTSCH Yannick – HUSSON Nadine - HERRLICH Jacques – LADAIQUE Anita – LADAIQUE  
Mireille - LHENRY Gérald - MARINACCI Angélique

**Absente excusée**: CHULER Valérie – GAEHNKE Denise

**Procuration** : de GAEHNKE Denise à MAYOT Marc

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Secrétaire de séance : MARINACCI Angélique

**Délib. N° 2011/803**

**Objet : Création d'une taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement (taux de 5 %) et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux, (PVR) la participation pour raccordement à l'égout (PRE)

La commune ayant un POS approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L.331- 14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
Décide :

D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 5 %** .

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans . Toutefois, le taux et les exonérations éventuelles pourront être modifiés tous les ans.

Unanimité

Transmis le : 30 Novembre 2011

Publié le : 30 Novembre 2011

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le 30 Novembre 2011

Le Maire :

M.Mayot

**COMMUNE de PANGE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 14 Novembre 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 Novembre 2011 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.  
**Présents** : CHLOUP Roland –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN Jean-Paul-  
GROUTSCH Yannick - HERRLICH Jacques – HUSSON Nadine - LADAIQUE Anita – LADAIQUE  
Mireille - LHENRY Gérald – MARINACCI Angélique.

**Absente excusée**: CHULER Valérie- GAEHNKE Denise

**Procuration** : de GAEHNKE Denise à MAYOT Marc

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Secrétaire de séance : MARINACCI Angélique

Délib. N° 2011/804

**Objet : Vente de terrains à Domangeville**

- Vu les travaux de viabilisation de terrains communaux situés à l'extrémité de Domangeville.
- Vu les nouvelles limites de parcelles communales établies par le géomètre Monsieur Helstroffer.

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
Décide

- De mettre en vente deux parcelles situées le long du chemin rural :
  - Parcelle d'une superficie de 19,56 ares au prix de 75.000,00 €. T.T.C.
  - Parcelle d'une superficie de 11,32 ares au prix de 60.000,00 €. T.T.C.
- Une étude de sol sera réalisée par la commune. Elle sera communiquée aux acheteurs avant la vente des terrains.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot



**COMMUNE de PANGE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

M.Mayot

**Séance du 14 Novembre 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 Novembre 2011 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

**Présents** : CHLOUP Roland –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN Jean-Paul-  
GROUTSCH Yannick - HERRLICH Jacques – HUSSON Nadine - LADAIQUE Anita – LADAIQUE  
Mireille - LHENRY Gérald – MARINACCI Angélique.

**Absente excusée**: CHULER Valérie- GAEHNKE Denise

**Procuration** : de GAEHNKE Denise à MAYOT Marc

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

**Délib. N° 2011/806**

**Objet : Finition du mur rue du Pré aux Jons**

-Vu les travaux de finition à réaliser sur un mur, propriété communale , rue du Pré aux Jons,

- Vu les devis établis par les entreprises consultées .

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,

Décide de confier les travaux de finition du mur , à la SARL BOZIC TP à 57420 - POMMERIEUX  
pour un montant de 2.694,00 € soit 3.222,02 T.T.C

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

**COMMUNE de PANGE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 14 Novembre 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 Novembre 2011 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.  
**Présents** : CHLOUP Roland –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN Jean-Paul-  
GROUTSCH Yannick - HERRLICH Jacques – HUSSON Nadine - LADAIQUE Anita – LADAIQUE  
Mireille - LHENRY Gérald – MARINACCI Angélique.

**Absentes excusées**: CHULER Valérie- GAEHNKE Denise

**Procuration** : de GAEHNKE Denise à MAYOT Marc

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

**Délib. N° 2011/807**

**Objet : Acceptation d'un remboursement « excédent de versement sur la taxe foncière. »**

-Vu le courrier du Centre des Impôts fonciers en date du 5 Octobre 2011 concernant le dégrèvement accordé à la commune pour les pertes de récolte relatif à la sécheresse du 20 Mars 2011 .

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

- Accepte le remboursement de Centre des Impôts fonciers de Metz pour un montant de 263 €,00

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

**COMMUNE de PANGE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

M.Mayot

**Séance du 14 Novembre 2011**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 Novembre 2011 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

**Présents** : CHLOUP Roland –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN Jean-Paul-  
GROUTSCH Yannick - HERRLICH Jacques – HUSSON Nadine - LADAIQUE Anita – LADAIQUE  
Mireille - LHENRY Gérald – MARINACCI Angélique.

**Absentes excusées**: CHULER Valérie- GAEHNKE Denise

**Procuration** : de GAEHNKE Denise à MAYOT Marc

Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

**Délib. N° 2011/808**

**Objet : Travaux au tennis Club**

-Vu la demande du Tennis Club pour la prise en charge de travaux de réfection de la couverture en toile du court couvert de tennis.

-Vu les devis établis par les entreprises consultées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide

- De confier les travaux de réfection de la couverture en toile du court de tennis couvert à l'entreprise CASPAR 2 CI à 67120 DUPPIGHEIM pour un montant de 1.190,00 H T. soit 1.423,24 € T.T.C.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

**COMMUNE de PANGE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**